



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-37**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD  
Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Acquisition foncière : lieu-dit « Les 7 Chemins » - 6 Route des Esses à Vourles  
– Parcelles AW 159 et 90**

---

Vu le rapport par lequel M. Guy Boisserin expose ce qui suit :

Les parcelles AW n°159 et 90, d'une contenance de 220m<sup>2</sup> se situent dans la zone UIc du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vourles. Ces parcelles, situées sur le secteur des 7 Chemins, ont une importance stratégique avec leur positionnement

dans un secteur à forte circulation. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre stratégique d'intervention de la CCVG, suite à une étude de restructuration sur le secteur des 7 Chemins réalisée avec la COPAMO.

En conclusion de cette étude, et pour le secteur dans lequel est situé la propriété de la SCI LES DEUX FRERES, les éléments suivants étaient énoncés ci-dessous :

### 3. Zoom par sous-secteurs : état des lieux, vision

#### Secteur 4 – Nord du triangle et entrée de ville Orléans

##### Synthèse

###### Avantages :

- Situation de carrefour avec de la visibilité depuis la RD386, RD342 et la D36
- Façade directe sur la RD386 et la RD 342
- Secteur en zonage urbanisable
- Secteur dynamique avec l'implantation de commerces de bouche

###### Inconvénients :

- Secteur contraint (par la limite de zone U à l'ouest, par les infrastructures dans le triangle), d'autant plus dans le cas d'un élargissement de la départementale
- Situation critique sur la maîtrise du risque lié au trafic routier avec à la convergence de la RD386, RD342
- Présence de logement dégradé et d'une faible qualité paysagère et architecturale
- Mixité fonction (logement, commerce divers)
- Besoin en stationnement et de multiple sorties sur les RD adjacentes

###### Conclusion et enjeux :

- **Enjeu principal lié aux mobilités et notamment à l'intermodalité** dans la continuité de la création du parking-relais
- Enjeux de recomposition du tissu urbain et de conforter une destination compatible avec l'aspect stratégique en terme d'accès au territoire
- Enjeux d'agir sur le logement dégradé pour des questions sociales mais aussi de qualité paysagère et architecturale

Après avoir consulté les services des Domaines, la CCVG procède donc à l'acquisition de ces parcelles avec la SCI « LES DEUX FRERES », selon les surfaces et le montant suivant :

Commune	Parcelle	Adresse	Surface	Prix	Propriétaires	Date accord
Brignais	AW n°90	6, route des Esses, lieu-dit « Les 7 Chemins »	187m <sup>2</sup>	320 000 euros	SCI LES DEUX FRERES	01/02/2024
	AW n°159		33m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>220m<sup>2</sup></b>	<b>320 000 euros</b>		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'acquisition des parcelles listées ci-avant,**

**AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2024.**

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2024,  
GAUQUELIN Françoise

The image shows an official circular stamp of the Communauté de Communes de la Vallée du Garon. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON" around the perimeter and "VALLÉE DU GARON" in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "F. Gauquelin".